

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 18 MARS 2019 A 20H00**

Le lundi dix-huit mars deux mille dix-neuf, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fresnay-sur-Sarthe, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme LABRETTE-MENAGER

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BOUIX Benoist, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COUPARD Marie, COURNE Alain, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DUVAL Léa, EVETTE Gérard, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOYER Patrick, GOYER Lionel, GOYER-THIERRY Fabrice, GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, LAJOINIE Michel, LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, LEMASSON Jean-Edouard, LEPINETTE Francis, LEVESQUE Marcel, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, QUOILLAUD Véronique, RALLU Philippe, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François, TRAC Jean ;

Absents-excusés :

BOULARD Dominique, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
BOURGETEAU Gérard, excusé, a donné pouvoir à Mme LABRETTE-MENAGER Fabienne,
DENIEUL Philippe, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
EDOUARD Thierry, excusé, a donné pouvoir à M. FORESTO Dominique,
EMERY Benoît, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
GALLOU Jacky, excusé, est suppléé par M. BOBET Jean-Louis,
GOSNET Robert, excusé, a donné pouvoir à M. MARTIN Philippe,
GRAFFIN Michel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LEDOUX Jean, excusé, a donné pouvoir à M. CLEMENT Jean-Louis,
RAGOT Jean-Marc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, excusé, est suppléé par M. ENGLER Pierre,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par M. HUREAU Jean-Louis.

Date de convocation :
08 mars 2019

Date d'affichage :
25 mars 2019

Nombre de membres
en exercice : 55

Adoption des procès-verbaux des conseils communautaires du 28 janvier 2019 et 25 février 2019:
Adoptés à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2018 du budget principal et annexes

Affectation des résultats du budget principal et annexes

Renouvellement de la ligne de trésorerie budget déchets

AFFAIRES GENERALES

Entretien des espaces verts à la Bassesse – facturation à SEMENTAL

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

FINANCES

APPROBATION CA 2018 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N°2019-03-18/023

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote (avec le pouvoir de M. GOSNET).

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

APPROBATION CA 2018 – BUDGET BICA

DELIBERATION N°2019-03-18/024

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget BICA (bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux) de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget BICA de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 – BUDGET SPANC
DELIBERATION N°2019-03-18/025**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget SPANC de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget SPANC de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 – BUDGET CENTRE DE SANTE
DELIBERATION N°2019-03-18/026**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Centre de santé des Alpes Mancelles de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Centre de santé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 – BUDGET FYE
DELIBERATION N°2019-03-18/027**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Fyé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Fyé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 - BUDGET ZA BERUS
DELIBERATION N°2019-03-18/028**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Za Bérus de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Za Bérus de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 - BUDGET ZA PITOISIERE 1
DELIBERATION N°2019-03-18/029**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Za Pitoisière 1 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Za Pitoisière 1 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 - BUDGET ZA PITOISIERE 2
DELIBERATION N°2019-03-18/030**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Za Pitoisière 2 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Za Pitoisière 2 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

APPROBATION CA 2018 - BUDGET ZA PROMENADE

DELIBERATION N°2019-03-18/031

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Za Promenade de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Za Promenade de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

APPROBATION CA 2018 - BUDGET ZA ROUESSE-FONTAINE

DELIBERATION N°2019-03-18/032

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Za Rouessé-Fontaine de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Za Rouessé-Fontaine de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

**APPROBATION CA 2018 – BUDGET DECHETS
DELIBERATION N°2019-03-18/033**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Déchets de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget Déchets de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGETS CDC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES
DELIBERATION N°2019-03-18/034**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

M. le vice-Président présente les résultats des différents budgets principal, déchets et annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles récapitulés dans le tableau ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles tels que présentés en annexe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

CDC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

AFFECTATION DES RESULTATS 2018
PRÉPARATION BUDGET 2019

| | BUDGET PRINCIPAL | BICA | SPANC | CDS | FYE | BERUS | ZA PIT 1 | ZA PIT 2 | ZA PROMENADE | ZA ROUESSE FONTAINE | DECHETS |
|-------------------------------------|------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|-------------|----------|----------|--------------|---------------------|---------------|
| Fonctionnement - Résultat 2018 | 1 332 795,65 € | 0,00 € | - 9 107,57 € | 18 173,60 € | - € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 135 654,83 € |
| Investissement - Résultat 2018 | 1 217 092,00 € | 20 097,10 € | 0,00 € | 6 106,63 € | - 26 337,66 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 198 118,37 € |
| RAR dépenses | 282 343,00 € | 24 970,00 € | | 1 548,00 € | 21 420,00 € | | | | | | 87 579,00 € |
| RAR recettes | 161 630,00 € | 62 553,00 € | | - € | 106 272,00 € | | | | | | 13 400,00 € |
| solde RAR | - 120 713,00 € | 37 583,00 € | | - 1 548,00 € | 84 852,00 € | | | | | | - 74 179,00 € |
| Investissement - Reprise 2019 (001) | 1 217 092,00 € | 20 097,10 € | 0,00 € | 6 106,63 € | - 26 337,66 € | 25 000,00 € | | | | | 198 118,37 € |
| Affectation (1068) | | | | - 7 654,63 € | - € | | | | | | |
| Fonctionnement - Reprise 2019 (002) | 1 332 795,65 € | - € | - 9 107,57 € | 10 518,97 € | - € | | | | | | 135 654,83 € |

Pour mémoire

| | BUDGET PRINCIPAL | BICA | SPANC | CDS | FYE | BERUS | ZA PIT 1 | ZA PIT 2 | ZA PROMENADE | ZA ROUESSE FONTAINE | DECHETS |
|-------------------------------------|------------------|------|--------------|------------|--------------|-------|----------|----------|--------------|---------------------|--------------|
| AFFECTATION DES RESULTATS 2017 | | | | | | | | | | | |
| Investissement - Reprise 2018 (001) | 1 606 743,17 € | - € | | - 361,14 € | 107 572,51 € | - € | - € | - € | - € | - € | 272 087,61 € |
| Affectation (1068) | | | | 361,14 € | - € | | | | | | |
| Fonctionnement - Reprise 2018 (002) | 1 094 641,74 € | - € | - 3 145,65 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 392 239,28 € |

RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE BUDGET DECHETS

DELIBERATION N°2019-03-18/035

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Par délibérations n°2017-03-13/063 et n°2018-02-19/017, le Conseil communautaire a autorisé la réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 € d'une durée d'un an auprès du Crédit mutuel pour le budget déchets de la Cdc dans l'attente de la perception des redevances ordures ménagères.

Après consultations de trois banques, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie avec le Crédit mutuel au taux de 0,54%.

Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0,54 %.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.

Ce concours est assorti de 1 000 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 500 000 € aux conditions énoncées ci-dessus ;
- Autorise le Président à procéder aux demandes de versements des fonds, aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie et de manière générale à toutes opérations relatives à ce dossier ;
- S'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.
- Autorise le Président à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

AFFAIRES GENERALES

ENTRETIEN ESPACES VERTS SITE BASSESSE – FACTURATION A SEMENTAL DELIBERATION N°2019-03-18/036

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

L'entretien des espaces extérieurs du site de la Bassesse lié à la location des bâtiments principaux du site par l'entreprise SEMENTAL a été réalisé en début d'année 2019 par la Communauté de Communes et il convient de se faire rembourser par cette société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à émettre un titre de 750 € net à l'encontre de SEMENTAL et à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2019-03-18/037

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers), n°2017-06-12/172 (fixation tarifs régie Déclic/Cyberbase), n°2018-05-23/091 (gestion des baux professionnels en cours) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

| DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE ENVOYES EN FEVRIER/MARS 2019 | | | | |
|--|-----------------------------|-------------|--|-------------|
| Date de signature | Fournisseurs | Montants HT | Objet | Service |
| 28/02/2019 | MONTAMPON | 12.35 € | TAMPON TRODAT 4612 TAMPON SIGNATURE M. MARTIN POUR SPANC | CCHSAM |
| 04/03/2019 | CARTOUCHEMANIA | 1 059.92 € | CARTOUCHES POUR IMPRIMANTES | CDS FRESNAY |
| 05/03/2019 | ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE | 245.83 € | LOCATION PIANO DROIT SALLE DES FETES ANCINNES JRNEE DU 26 MARS 2019 | EMDT |
| 05/03/2019 | ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE | 91.67 € | LOCATION PIANO PRIEURE DE VIVOIN JEUDI 7 MARS 2019 | EMDT |
| 07/03/2019 | AFONE MONETICS | 168 € HT/AN | CONTRAT LOCATION MAINTENANCE POUR 1 TPE PAIEMENT SANS CONTACT POUR LE DOMAINE DU GASSEAU/BOUTIQUE LOCATION ET MAINTENANCE DU TPE SUR 12 MOIS | GASSEAU |
| 11/03/2019 | DISTRIMED | 621.07 € HT | DIVERS (GANTS / ALEZES / DRAPS EXAMEN / CARRE DE COTON / LINGETTE..) | CDS FRESNAY |
| | | | | |

| CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE | | | |
|--|---------------------|----------------|------------------------|
| Date | Signataire | Montant | Objet |
| 08/03/2018 | PLANCHAIS CATHERINE | 20% prix vente | vente sacs et chapeaux |
| 08/03/2019 | SAS LE PASSAGE | 15% prix vente | vente de livres |
| | | | |

| CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS | | | |
|---|------------|---------|-------|
| Date | Signataire | Montant | Objet |
| | | | |

| GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS | | | |
|--|-------------|------------------|-------|
| Date | Signataires | Montant éventuel | Objet |
| | | | |

| ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS | | |
|-------------------------------|-------|---------|
| Date | Objet | Montant |
| | | |

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Président évoque l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et le mail adressé aux communes le 15 mars dernier. La compétence restera communale et les frais de fonctionnement à la charge des communes. L'installation de 7 bornes sera financée dans le cadre du Contrat Territoire Région.

La séance est levée à 22h07.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2019-03-18/023
 2019-03-18/024
 2019-03-18/025
 2019-03-18/026
 2019-03-18/027
 2019-03-18/028
 2019-03-18/029
 2019-03-18/030
 2019-03-18/031
 2019-03-18/032
 2019-03-18/033
 2019-03-18/034
 2019-03-18/035
 2019-03-18/036
 2019-03-18/037

 Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 25 mars 2019.
 Le Président, M. Philippe MARTIN